

COMMUNIQUE DE PRESSE

Revalorisation de l'indemnité de feu des sapeurs-pompiers professionnels : une dépense supplémentaire de 80 millions € entièrement à la charge des Services d'incendie et de secours (SDIS) donc des départements, des communes et des intercommunalités

« A l'occasion de la journée de mobilisation conduite par les sapeurs-pompiers professionnels ce 28 janvier et au terme de revendications exprimées depuis plusieurs mois, le Ministre de l'Intérieur, Christophe CASTANER a annoncé le principe d'une revalorisation de 19 % à 25 % de l'indemnité de feu.

Si la reconnaissance de la dangerosité du métier de sapeur-pompier est tout à fait légitime, l'engagement du Ministre de l'Intérieur de revaloriser de 6 % l'indemnité de feu représente une dépense supplémentaire de 80 millions € entièrement à la charge des financeurs, les Services d'incendie et de secours (SDIS) donc les départements, des communes et des intercommunalités.

Dans le contexte budgétaire actuel, une telle augmentation de charge n'est pas supportable.

Le Ministre de l'intérieur avait pris l'engagement devant la Conférence des financeurs des SDIS, l'Association des maires de France (AMF) et l'Assemblée des départements de France (ADF) de ne pas décider pour ceux qui payent et que tout effort financier supplémentaire (après tant d'autres !) de leur part devait s'accompagner de moyens complémentaires de façon concomitante !

Je fais confiance au Ministre de l'Intérieur pour honorer dans les meilleurs délais ses engagements et répondre aux propositions qui lui ont été formulées : l'augmentation de la fraction allouée aux départements de la taxe spéciale sur les Conventions d'Assurance (TSCA) ; la modulation puis la suppression des sur-cotisations versées à la Caisse Nationale de Retraite des Collectivités Locales au titre de l'intégration de l'indemnité de feu dans le calcul des pensions ; la réévaluation au juste coût des missions de carences ambulancières assurées par les sapeurs-pompiers.

Je sollicite de sa bienveillance, le Ministre de l'Intérieur pour obtenir de ses collègues Ministres en charge des questions financières les arbitrages nécessaires dans ce sens sans lesquels, il me sera impossible de proposer à la CNSIS d'émettre un avis favorable à la revalorisation de l'indemnité de feu ».

Olivier RICHEFOU
Président de la Conférence nationale des services d'incendie et de secours
Président du Département de la Mayenne
Président du service départemental d'incendie et de secours de la Mayenne

Contact

Olivier RICHEFOU
Portable : 06 09 71 63 79